

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2015

Le conseil municipal s'est réuni le Lundi 23 mars 2015, à 18 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 17 mars 2015.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, MARTIN Brigitte, ETCHEVERRY Geneviève, NOBILI Josette, JEANNIERE Jessica, et CORBIERE Claire (arrivée à 19 heures). Messieurs BARRAUD Joanick, PERRINAUD Michel, COURPRON Jean-Claude, PINCÉ Jean-Marie, CHATREFOUX Philippe, BRIAND Patrick et Monsieur BLANCHARD Jacques

Pouvoir : Madame FRANCOIS Patricia donne pouvoir à Madame NOBILI Josette. Monsieur MONSEINS Laurent donne pouvoir à Monsieur CHATREFOUX Philippe.

Étaient absents : Madame RODHES Monique et Monsieur GAY Cyril.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN Brigitte

Ouverture de la séance à 18 heures 40.

Procès verbal de la réunion du 12 février 2015.

Précisions à apporter :

Par souci de déontologie, Madame NOBILI et Monsieur BLANCHARD demandent que leurs noms soient indiqués pour les 2 absentions de la délibération « **Transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale** »

Madame NOBILI demande qu'il y ait moins d'abréviations dans les comptes rendus (exemple : PAPI – Programmes d'Actions de Préventions contre les Inondations, GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations, CARO – Communauté d'Agglomération Rochefort Océan...). Il faut penser aux personnes « hors conseil municipal » qui le lisent.

Madame FRANCOIS, par l'intermédiaire de Madame NOBILI, demande les rectificatifs suivants :

- le PEDT est effectif au 1er septembre 2015 et non à partir du 1er janvier 2015
- le PEDT est élaboré dans l'intérêt de l'enfant. Il nous faut plus d'intervenants pour avoir un accueil de qualité
- La CAF ne finance pas le PEDT, elle apporte des aides par la suite
- La Commune du Vergeroux donnera la priorité aux inscriptions au CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) des enfants de sa Commune mais n'est pas contre de travailler en collaboration avec la commune de Breuil-Magné.

DELIBERATIONS :

2015 – 10 : Dénomination de rue : Madame le Maire fait part au conseil municipal que le lotissement «Beauregard» est sur le point d'être achevé. Il est maintenant nécessaire de nommer la rue. Le conseil municipal, décide à l'unanimité de nommer la rue du lotissement « Beauregard» : rue de la Longée.

2015 – 11 : Classement de voie communale : Madame le Maire rappelle que :

« Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à la voirie communale d'utilité publique ». Madame le Maire signale que la voirie du lotissement « LES MERLES» a été transférée dans le domaine privé de la commune, et donc assimilable à la voirie communale. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de classer les voies suivantes dans la voirie publique communale :

- voirie du lotissement «LES MERLES » - Impasse des Talmeliers – Longueur : 70 m (plan joint)

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et

qu'aux termes de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art.62 II qui a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide le classement dans la voirie publique communale des voies telles qu'indiquées ci-dessus,

donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier du conseil général nous informant qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre des amendes de police et notamment pour les petites opérations de sécurité, installation et développement de signaux lumineux. Nous ne pouvons déposer qu'un seul dossier par commune. Nous avons le choix entre la signalisation verticale et horizontale ou le parking de la Place des Caneteries. Madame le Maire fait part au conseil municipal que le syndicat de la voirie réalise une étude pour l'agrandissement et l'aménagement du parking (plan provisoire et esquisse). Celui-ci s'occupe de monter le dossier de financement et d'établir les devis. Nous attendrons donc leur projet et déciderons au prochain conseil. Les travaux doivent être commencés avant la fin de l'année pour obtenir cette subvention. Étant dans l'attente du plan d'ensemble, l'aire de jeux ne sera donc pas aménagée pour le printemps. Monsieur RABOUIN travaille également sur le relevé des rues du domaine public et privé.

2015 – 12 : Approbation du compte de gestion 2014 – Commune : Après s'être fait présenter le budget de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, considérant la régularité des opérations de la Commune, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Madame le Maire

1. déclare que le compte gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, Madame CARDINAL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015 – 13 : Approbation du compte de gestion 2014 – Bâtiments

Commerciaux : Après s'être fait présenter le budget de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, considérant la régularité des opérations des Bâtiments Commerciaux, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Madame le Maire déclare que le compte gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, Madame CARDINAL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015 – 14 : Approbation du compte de gestion 2014 – Lotissement Communal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, considérant la régularité des opérations du Lotissement Communal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Madame le Maire déclare que le compte gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, Madame CARDINAL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015 – 15 : Approbation du compte de gestion 2014 – CCAS :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, considérant la régularité des opérations du CCAS, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Madame le Maire déclare que le compte gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015 – 16 : Compte Administratif 2014 – (Budget principal et budgets annexes)

:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de Breuil-Magné, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, et après que Madame Annie BENETEAU, Maire, s'est fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES	Prévi. Budget. Totales			
	Titres Emis	647 296,00 €	966 995,00 €	1 614 291,00 €
		409 027,90 €	1 027 328,95€	1 436 356,85 €
DEPENSES	Autor. Budgt. Totales	647 296,00 €	966 995,00 €	1 614 291,00 €
	Mandats émis	383 824,98 €	857 315,01 €	1 241 139,99 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent	25 202,92 €	170 013,94 €	195 216,86 €
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent		200 172,34 €	46 348,26 €
	Déficit	153 824,08 €		
RESULTAT DE	Résultat de clôture Excédent		195 382,20 €	66 761,04 €

CLOTURE	Déficit	128 621,16 €		
---------	---------	--------------	--	--

Budget annexe C.C.A.S.

RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé			
	Excédent		133,03 €	133,03 €
	Déficit			

Budget annexe Bâtiments Commerciaux

RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé			
	Excédent		12 573,66 €	
	Déficit	56 862,92 €		44 289,26 €

Budget annexe Lotissement Communal

RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé			
	Excédent			
	Déficit	5 422,41 €		5 422,41 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Cette décision est prise par 16 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le Maire n'ayant pas participé au vote.

2015 17 : Affectation résultat 2014 – CCAS - 23600 : Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de Breuil-Magné, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du CCAS, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif du CCAS de Breuil-Magné présente un excédent de fonctionnement de 133,03 €, décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de la façon suivante :

POUR MEMOIRE	En Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	1 550,90 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	133,03 €
DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2013	
Affectation obligatoire <ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit • à l'exécution du virement à la sect° d'investissement (1068) 	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) SOLDE DISPONIBLE	

Affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (ligne 002) 	1 683,93 €
DEFICIT AU 31/12/2013 Déficit antérieur reporté Reprise sur excédent antérieur reporté Déficit résiduel à reporter – BP 2009 – (002) Excédent disponible	

2015 – 18 : Affectation résultat 2014 – Bâtiments Commerciaux – 22900 : Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de Breuil-Magné, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 des bâtiments commerciaux, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif des bâtiments commerciaux de Breuil-Magné présente un excédent de fonctionnement de 12 573,66 €, décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de la façon suivante :

POUR MEMOIRE	En Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	63 344,69 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	63 344,69 €
DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2013	

2015 – 20 : Affectation résultat 2014 – Commune - 23500 : Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de Breuil-Magné, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif de la commune de Breuil-Magné présente un excédent de fonctionnement de 170 013,94 €, décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de la façon suivante :

POUR MEMOIRE	En Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	200 172,34 €
Virement à la section d'investissement	174 804,08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	170 013,94 €
DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2013	195 382,20 €
Affectation obligatoire	
<ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit • à l'exécution du virement à la sect° d'investissement (1068) 	129 241,16 €
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	129 241,16 €
SOLDE DISPONIBLE	
Affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (ligne 002) 	
	66 141,04 €
DEFICIT AU 31/12/2013	

Déficit antérieur reporté	
Reprise sur excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter – BP 2010 – (002)	
Excédent disponible	

DIVERS :

Madame le Maire :

- fait lecture de la carte de remerciements de condoléances de la famille MEUNIER
- informe le conseil que le contrat CUI-CAE de Monsieur BRUNET Stéphane prend fin mi-avril 2015. Nous avons la possibilité de prolonger celui-ci de 10 mois. Au vu de son investissement dans son travail, nous renouvelons le CUI-CAE de Monsieur BRUNET Stéphane pour une durée de 10 mois
- signale que le contrat de Monsieur DEROSIER Michel se termine le 30 avril 2015. Il a fini les 20 mois de CUI-CAE. Nous avons toujours besoin de lui pour l'école et avons pensé à lui proposer de travailler au bureau de l'agence postale communale. Cela lui ferait faire 15 heures par semaine pour l'agence postale communale et 20 heures par semaine (pendant les périodes scolaires) pour l'école et la Mairie (entretien informatique, salle culturelle, cantine, garderie, TAP – Temps d'Activité Périscolaire, Beurlin). Il manquera 8 heures par rapport au temps effectué actuellement, mais nous ne pouvons pas lui proposer plus de 35 heures. Nous ne mettrons plus Monsieur DEROSIER à la disposition de la SEP pour l'heure informatique qu'il animait le mercredi matin. Il ne sera plus disponible non plus pour la surveillance de la cour et le ménage à la maison des associations. Il faut savoir si nous lui établissons un contrat ou si nous le titularisons tout de suite. Il faut peut-être songer à un contrat jusqu'à la fin de l'année. Ses horaires seraient en période scolaire de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, hors périodes scolaires de 9 h 30 à 12 h 30. Tout le conseil est d'accord pour lui proposer un contrat jusqu'à la fin de l'année et nous verrons pour sa titularisation en 2016.
- rappelle notre adhésion au CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurance) qui nous rembourse les salaires et les charges du personnel, en arrêt de maladie, affiliés à la CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires). Certains agents n'étant pas à temps plein sont affiliés à l'IRCANTEC (Caisse de retraite des fonctionnaires). Nous ne sommes pas assurés pour le

remboursement des indemnités journalières pour ces agents. Le montant de cette assurance serait de 800 € environ annuellement. Le conseil est d'accord pour adhérer pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

- fait lecture du courrier de Mme BARRAUD et Mr FARGEOT qui acceptent d'acheter la parcelle de terrain près de chez eux (ancien abri de bus) au prix de 50 € le m². Ils vont faire appel à un géomètre afin de le border.
 - informe le conseil que le lotissement « Les Jardins de la Javire » n'est toujours pas commencé. Au départ, 7 terrains ont été bornés. Nous pensons qu'ils étaient trop chers. Le promoteur propose de redécouper le lotissement en 10 parcelles affectées à des logements sociaux et construits en partenariat avec Rochefort Habitat Océan. Notre commune n'est soumise à aucune obligation en matière de logement social. Nous avons déjà autorisé Rochefort Habitat Océan à créer 5 logements sociaux au lotissement « Beauregard », qu'ils avaient « oublié ». Nous maintenons que pour l'instant, 4 logements sociaux au maximum seraient souhaitables au lotissement « La Javire ». Nous avons donc demandé au promoteur et à l'organisme Rochefort Habitat Océan de revoir leur projet.
 - a rencontré divers représentants de La Poste qui se sont montrés satisfaits du nouveau local. La Poste actuelle sera fermée le 1er juin pour effectuer les opérations de balance de comptes. L'agence postale communale ouvrira le 2 juin au local de la Bibliothèque (l'ancienne COOP). Il reste le problème de la construction de la « banque ». Il faut ouvrir une ligne téléphonique simple. La BRINK'S, transport de fonds, est également venue sur place. Pour des problèmes de sécurité, ses véhicules ne pourront pas reculer dans l'impasse.
 - demande de nommer la salle communale (ancien snack-bar) afin de pouvoir différencier les 3 salles de la commune :
- Maison des associations
 - Salle Théâtrale et Culturelle
 - Salle de l'Amblée (ancien snack-bar)

Tout le conseil est d'accord pour ces noms.

- rappelle le recensement de la Population 2015, effectué du 15 janvier au 14 février 2015. La population a diminué. De 1689 habitants, nous sommes passés à 1593 habitants.
- remercie Patrick BRIAND pour l'énorme travail qu'il a effectué afin d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde. Patrick BRIAND remercie Michel DEROSIER pour la mise en page de ce dossier. C'est un travail qui a dû être fait en un temps très court (porte à porte, vérification d'adresse sur internet, etc...). Le dossier a été transmis à la Gendarmerie, aux Pompiers, à la Sous-préfecture et à la Préfecture. Il doit être revu et mis à jour (s'il y a besoin) tous les 3 mois. L'organigramme a été constitué par Madame le Maire. Tous les élus sont concernés et une fiche de tâches (pour tous) se trouve à la fin du dossier
- fait lecture du courrier de demande d'emplacement d'un ostréiculteur au marché du dimanche matin. Madame le Maire a rencontré le boucher (qui vend quelques huîtres) et celui-ci n'y voit pas d'inconvénient. Nous allons donc lui répondre positivement.

TOUR DE TABLE :

Madame SINTES :

- informe de la prochaine commission environnement le Mercredi 25 mars pour finaliser l'organisation de la fête de la nature du 26 avril. Michel PERRINAUD se charge de conduire le tracteur. L'association « A dos d'âne » est réservée, et la confirmation de la participation d'Espace Nature et de l'association des jardins de Rochefort a été obtenue.
- propose qu'afin d'inciter les associations à utiliser des objets biodégradables (gobelets, assiettes, etc...), la Commune en achète elle-même en grande quantité et les fournisse aux associations.

Madame ETCHEVERRY informe le conseil que les ateliers mémoire vont commencer en septembre prochain pour 10 séances au minimum. Un rendez-vous sera pris avec la responsable fin avril pour voir la salle de la maison des associations.

Monsieur BRIAND informe le conseil que les pompiers se sont déplacés pour la commission de sécurité de la salle culturelle. Tout est validé.

Madame MARTIN :

- a assisté au vote des subventions pour les associations à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Il a été attribué au Comité de l'Amblée pour la fête du pain la somme de 2400 €. Elle a insisté sur le fait que la fête du pain était organisée essentiellement par une association de bénévoles, avec les parents d'élèves et l'école comme partenaires. Afin que cette organisation se déroule au mieux, il est donc nécessaire qu'au sein de la CARO, grâce à la mise au point d'un calendrier communautaire, soient respectées les dates des manifestations des diverses communes, sans chevauchement préjudiciable.
- en partenariat avec la SEP et la commission culture, Monsieur LUCAS propose d'organiser des mini-concerts sur la Place des Caneteries pendant 5 ou 6 vendredis de 19 heures à 21 heures 30 maximum. L'idée est que les habitants puissent profiter de cette musique en se rassemblant sur cette place et en y pique-niquant. Il suffit d'installer une dizaine de tables et des bancs, d'interdire le stationnement et la circulation sur la place. Les musiciens

s'installeraient devant le salon de coiffure et le primeur. Qui informera les commerçants ? Voir avec la commission culture.

Madame FRANCOIS (par l'intermédiaire de Madame NOBILI) informe :

- que la 1ère réunion pour le Comité de Pilotage du PEDT (Plan Éducatif Territorial) a eu lieu. Cette rencontre a été un moment d'échanges très constructif. L'élaboration de ce plan est conçue dans l'intérêt des enfants. La prochaine réunion est fixée le 31 mars.
- que plusieurs modifications vont avoir lieu pour certains agents de l'école. Mathilde est éligible au Contrat Avenir et grâce à son CAP « Petite Enfance », elle peut remplacer les agents à l'école maternelle. Il y a plusieurs formations à prévoir, notamment le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour Michel DEROSIER et Anita PENE ainsi qu'une formation complémentaire pour le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) pour Christophe BONNET. Nous allons réorganiser les emplois du temps en septembre prochain. Il va nous manquer une personne en surveillance de cour et une au TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le PEDT est obligatoire pour toucher des aides de l'État, mais contraignant pour les réglementations.

Michel PERRINAUD souhaite ne pas donner aux agents non titulaires de faux espoirs si nous ne pouvons les engager par la suite.

Madame NOBILI invite le conseil pour des rencontres avec des sculpteurs sur bois et à une exposition qui se déroulera le week-end du 27-28 et 29 mars lors des journées Européennes des Métiers d'Art. Cette manifestation se déroulera dans l'atelier de Fred NOBILI.

Monsieur PINCE informe qu'une réunion d'échanges est organisée par le Syndicat Informatique concernant la prospective financière, la gestion active de la dette, l'analyse et la gestion fiscale et le pilotage financier de la masse salariale. Au vu des réformes fiscales mises en place et de la restriction budgétaire, ces 4 thématiques deviennent des enjeux majeurs pour les communes. Madame le Maire informe que nous avons reçu cette convocation et qu'elle s'y rend accompagnée de Marie-Pierre.

Monsieur CHATREFOUX signale :

- que le projecteur de la salle de sports est toujours éteint. Madame le Maire signale qu'une personne est certainement responsable, il suffit de le rallumer.
- que le chauffage de la salle de sports est toujours allumé. Il n'y a pas de gestion de programmation pour cette salle
- que l'armoire électrique est toujours ouverte. C'est une obligation.

Séance levée à 21 heures 00.

RAPPEL DES DELIBERATIONS :

2015 – 10 : Dénomination de rue

2015 – 11 : Classement de voie communale

2015 – 12 : Approbation du compte de gestion 2014 – Commune

2015 – 13 : Approbation du compte de gestion 2014 – Bâtiments Commerciaux

2015 – 13 : Approbation du compte de gestion 2014 – Lotissement Communal

2015 – 15 : Approbation du compte de gestion 2014 – CCAS

2015 – 16 : Compte Administratif 2014 – (Budget principal et budgets annexes)

2015 17 : Affectation résultat 2014 – CCAS – 23600

2015 – 18 : Affectation résultat 2014 – Bâtiments Commerciaux – 22900

2015 – 19 : Affectation résultat 2014 – Lotissement Communal – 23501

2015 – 20 : Affectation résultat 2014 – Commune - 23500